

Risques d'incendie **National Fire Hazardous Material** 2 **Information System Protection** Risques d'incendie 4 Réactivité Santé Association (NFPA) (HMIS) 0 Réactivité Danger spécifique Vêtements Incolore. Aérosol. Voir la Section 9. Apparence AVERTISSEMENT: Causes substantial but temporary eye injury. CONTENU SOUS PRESSION. protection

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	END BAC II SPRAY DISINFECTANT		Code	4832
Utilisation du produit	n du Industriel/Institutionnel: Désinfectant.		PMS#	2969982
FTSS#	114742001		Date de validation	8/27/2002
Siège social aux É.U.		Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	8/27/2002
Johnson Wax Professional 8310 16th Street			Remplace	Aucune validation antérieure.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com			En cas d'urgence	(800) 851-7145

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium	68956-79-6	.05	Non disponible.	Non disponible.
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	.05	Non disponible.	Non disponible.
Propane	74-98-6	7-13	TWA: 1800 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 4508 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Butane	106-97-8	10-30	TWA: 1900 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1900 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Alcool ,thylique	64-17-5	37.0	TWA: 1900 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1880 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 7060 mg/kg [Rat]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 20000 ppm 10 heures [Rat].

Section 3. Identification des risques		
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur	la santé	
Y	Yeux Peut être modérément irritant pour les yeux.	
I	Peau Peut irriter modérément la peau.	
Inhala	tion Inconnu.	
Inges	ation Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.	
Conditions médicales aggra par une surexposition:	vées Inconnu.	
Voir Information toxicologique (section 11)		



Section 4. Premiers soins		
Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin.	
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Ingestion	Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.	

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
Inflammabilité du produit Points d'éclair	NFPA 30B Niveau 2 – Aérosol. < 0°F (-17.7°C) (propellant).	
Produits de la combustion	Inconnu.	
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.	
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).	
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.	

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels		
Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).	
de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.	

Section 7. Manipulation et entreposage		
Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.	
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (130°F). Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.	

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle		
Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.	
Protection personnelle		
	Yeux Lunettes de sécurité. ou Masque facial.	
	Mains Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
Resp	piratoire Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
	Pieds Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.	
	Corps En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.	



Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et

Liquide (Aérosol.)

Ne se produira pas.

apparence

Odeur Frais.

Couleur Incolore.

pH Non disponible.

Gravité Spécifique 0.72 Solubilité dans l'eau Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité		
Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.	
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.	
Incompatibilité avec différentes matières	Légèrement réactif à réactif avec les agents réducteurs.	
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.	

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie		
Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50): Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).	
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.	
Autres effets toxiques	Inconnu.	

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les réglements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Butane, Propane

CERCLA: Substances dangereuses.: Alcool éthylique, Propane

état New Jersey: Alcool éthylique, Butane, Propane

Massachussetts - Liste des déversements: Alcool éthylique, Propane

Massachusetts RTK: Alcool éthylique, Butane, Propane Pennsylvanie RTK: Alcool éthylique, Butane, Propane

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.





Information sur les produits enregistrés

Règlements canadiens
SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT
Information sur les produits enregistrés

Inventaire des Produits
Chimiques

Numéro d'enregistrement de EPA: 67603-4-70627

Sans objet.

Sans objet.

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations

Non disponible.

spéciales

Version

1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.